

Sujet : LARGILLAY - MARSONNAY - Parc photovoltaïque - lieudit les Chanois

De : MALGARINI Romain (par AdER) <romain.malgarini@culture.gouv.fr>

Date : 17/04/2023 à 14:04

Pour : BANHEGYI Mireille - DDT 39/SAC-AU/Pôle ADS <mireille.banhegyi@jura.gouv.fr>

Copie à : secretariat.sra-bsn <secretariat.sra-bsn@culture.gouv.fr>

Bonjour,

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue l'impact des travaux sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 12 avril 2023.

Je vous informe que les travaux projetés ne semblent pas affecter d'éléments significatifs du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera donc pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour éviter un éventuel malentendu, je précise que cette décision :

- n'a de portée générale et ne s'applique qu'au projet considéré ;
- ne préjuge pas de l'avis susceptible d'être émis par ailleurs au titre des abords des monuments historiques.

Bien cordialement,

Romain Malgarini

Romain MALGARINI

Ingénieur d'études / Service régional de l'archéologie

Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté

Hôtel de Magnoncourt - 7 rue Charles Nodier - 25043 Besançon cedex

Tél. : 03 81 65 72 63 / 06 59 38 27 45

www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bourgogne-Franche-Comte

-
UMR 8068 TEMPs / Technologie et Ethnologie des Mondes Préhistoriques